

Postulat

« Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la commune d'Aigle »

Au Conseil communal d'Aigle pour renvoi direct à la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,
Lors d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR), une réanimation du patient le plus rapidement possible permet de réduire considérablement le risque de décès. Selon les connaissances actuelles, à chaque minute qui s'écoule après le début d'un ACR, les chances de survie du patient diminuent d'environ 10%. Statistiquement, 2 personnes par jour sont victimes d'un ACR dans le canton de Vaud.

En cas de fibrillation ventriculaire, la défibrillation externe précoce peut sauver des vies. Les défibrillateurs externes automatisés (DEA) sont simples d'utilisation et guident l'utilisateur tout au long du processus de réanimation. Il n'est donc pas nécessaire d'être un professionnel de la santé pour utiliser un DEA, ceci en attendant l'arrivée des secours. Chaque minute compte !

Les DEA installés et à disposition du public ou des Firts Responders sont référencés par la centrale d'engagement 144. A Aigle, nous en trouvons actuellement uniquement dans quelques entreprises privées : Migros, Gétaz Romang, Service des autos et CMC. Ces DEA sont uniquement accessibles durant leurs heures d'ouverture.

Nous ne trouvons aucun DEA accessible 24h/24h sur la commune d'Aigle.

De manière générale, la sécurité de la population pourrait être améliorée par exemple :

- En équipant les bâtiments communaux de DEA, accessibles 24h/24h
- En référençant les DEA existants qui ne le seraient pas
- En incitant les entreprises à référencer et mettre à disposition leur DEA durant leurs heures d'ouverture. Puis, selon les possibilités et/ou les besoins dans le secteur, en soutenant financièrement leur installation dans un lieu accessible 24h/24h
- En veillant à ce que l'on trouve des DEA disponibles 24h/24h dans tous les lieux à forte fréquentation de notre commune
- En mettant en place une signalétique adéquate, visible, afin de rendre les DEA facilement et rapidement accessibles

Conclusions :

Il est demandé au Conseil de :

- 1) Prendre en considération le présent postulat
- 2) Le renvoyer directement à la Municipalité

Ainsi fait à Aigle, le 7.02.2022

Au nom du groupe PLR, Marc Taverney

